



Corporation de la municipalité de La Nation

Procès-verbal de la réunion de Conseil ordinaire

N° de la réunion : MEE-CM-04-2025
Date : le 24 février 2025
Heure : 16 h 30
Endroit : Hôtel de ville, 958 route 500 ouest, Casselman

Présence des membres du Conseil Francis Brière, Maire, Tim Stewart, Conseiller quartier 1, Alain Mainville, Conseiller quartier 2, Danik Forgues, Conseiller quartier 3, Raymond Lalande, Conseiller quartier 4, Daniel Boisvenue, Conseiller quartier 5, Marjorie Drolet, Conseillère quartier 6

Présence du personnel municipal Pierre Leroux, Directeur général, Julie Langlois-Caisse, Assistante administrative, Aimée Roy, Greffière, Amélie Deschamps, Coordinatrice de la communication et du marketing, Guylain Laflèche, Directeur de l'urbanisme, Marc-Olivier Gratton, Ingénieur civil, Justin Lafrance, Directeur des loisirs par intérim, Nadia Knebel, Trésorière, Nicholas Pigeon, Directeur de l'eau et des égouts, Mario Cardinal, Chef pompier adjoint, Alexandre Ranger, Trésorier adjoint, Chantal Lauzon, Gérante des ressources humaines, Hugo Pouliot, Directeur adjoint des travaux publics, Daniel R. Desforges, Manager of Environmental infrastructure

Président: Francis Brière, Maire
Préparé par: Julie Langlois-Caisse, Assistante administrative
Révisé par: Aimée Roy, Greffière
Video: L'enregistrement de la réunion est disponible pour visionnement sur la [Chaîne YouTube de La Nation](#)

1. Appel de présences

2. Additions et modifications

3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution: RES-CM-25-2025

Proposé par: Alain Mainville

Appuyé par Daniel Boisvenue

Qu'il soit résolu que l'ordre du jour soit accepté incluant les modifications apportées séance tenante, le cas échéant.

Adoptée

4. Déclaration d'intérêt pécunier

5. Adoptions de procès-verbaux du Conseil

Résolution: RES-CM-26-2025

Proposé par: Marjorie Drolet

Appuyé par Danik Forgues

Qu'il soit résolu que le Conseil approuve les procès-verbaux suivants, tels que présentés à l'ordre du jour du 24 février 2025:

- Procès-verbal de la réunion de Conseil ordinaire tenue le 27 janvier 2025

- Procès-verbal de la réunion de Conseil ordinaire tenue le 10 février 2025

Adoptée

5.1 Procès-verbal de la réunion de Conseil ordinaire tenue le 27 janvier 2025

5.2 Procès-verbal de la réunion de Conseil ordinaire tenue le 10 février 2025

6. Présentations, délégations et pétitions

6.1 Délégation au sujet du projet de maison de retraite St-Viateur à Limoges (16h30)

6.2 Délégation au sujet d'un projet de Jardin Communautaire à Limoges (17h00)

6.3 Délégation au sujet du projet de Cénotaphe à Limoges (17h30 p.m.)

7. Items par consentement

Tous les articles énumérés sous la rubrique Articles faisant l'objet d'un consentement seront adoptés par une résolution. Ces articles requièrent un vote majoritaire et ne doivent pas faire l'objet d'une discussion séparée, à moins

qu'une demande à cet effet soit faite avant que le conseil vote sur la résolution. Les articles séparés doivent être examinés immédiatement par la suite.

Résolution: RES-CM-27-2025

Proposé par: Tim Stewart

Appuyé par Alain Mainville

Qu'il soit résolu que tous les items énumérés sous 7. Items par consentement soient reçus et approuvés, tels que présentés.

Adoptée

7.1 Rapport #REP-WS-01-2025 Pour proposer un nouveau règlement sur l'eau et abroger le règlement #53-2021

7.2 Rapport #REP-WS-02-2025 pour proposer un nouveau règlement sur les égouts #6-2025 et abroger le règlement #107-2012

7.3 Rapport #REP-AD-02-2025 Adoption de la Politique mise en berne et de levée de drapeau #POL-CL-02-2025

7.4 Pièce justificative des comptes payables

Motion pour approuver les comptes payables du 16 février 2025 au 28 février 2025, pièce justificative 3, pour le montant total de 675 955,68 \$.

7.5 Résolution appelant le gouvernement provincial à entreprendre un Examen de la prospérité sociale et économique

Résolution proposée:

ATTENDU QUE les arrangements fiscaux provinciaux-municipaux actuels nuisent à la prospérité économique et à la qualité de vie en Ontario,

ATTENDU QUE près du tiers des dépenses municipales en Ontario sont destinées aux services dans des domaines de compétence provinciale et que les dépenses dépassent les contributions provinciales de près de 4 milliards de dollars par an,

ATTENDU QUE les revenus municipaux, tels que les taxes foncières, ne croissent pas en fonction de l'économie ou de l'inflation,

ATTENDU QUE la croissance sans précédent de la population et du logement nécessitera des investissements importants dans l'infrastructure municipale,

ATTENDU QUE les municipalités sont appelées à assumer des défis complexes en matière de santé et de services sociaux – tels que l'itinérance, le soutien aux demandeurs d'asile et la gestion des crises en santé mentale et en toxicomanie,

ATTENDU QUE l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et les décisions politiques provinciales limitent considérablement la capacité fiscale des municipalités,

ATTENDU QUE les contribuables fonciers – y compris les personnes à revenu fixe et les petites entreprises – ne peuvent pas se permettre de subventionner des programmes de redistribution des revenus pour les personnes les plus démunies,

ATTENDU QUE la province peut, et doit, investir davantage dans la prospérité des collectivités,

ATTENDU QUE les municipalités et le gouvernement provincial ont une longue histoire de collaboration,

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de La Nation demande la province de l'Ontario à s'engager, en collaboration avec l'Association des municipalités de l'Ontario, dans un examen approfondi de la prospérité sociale et économique afin de promouvoir la stabilité et la durabilité des finances municipales à travers l'Ontario,

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU qu'une copie de la présente motion soit envoyée au Premier Ministre de l'Ontario; au Ministre des Affaires municipales et du Logement, au Ministre des Finances et à l'Association des municipalités de l'Ontario.

- 7.6 **Rapport #REP-FIN-02-2025 Autres déboursés**
- 7.7 **Rapport #REP-REC-04-2025 Tarifs de location pour les camps d'été**
- 8. **Rapports des départements et des comités du Conseil**
 - 8.1 **Rapport #REP-WS-03-2025 Entente d'aide mutuelle avec le Canton de Russell**
 - 8.2 **Rapport #REP-FIN-03-2025 Mise à jour de la Politique pour les immobilisations corporelles #POL-FIN-02-2025**
 - 8.3 **Rapports #REP-FIN-04-2025 Mise à jour de la Politique pour la gestion stratégique des actifs #POL-FIN-03-2025**
 - 8.4 **Rapport #REP-FIN-05-2025 Faits saillants du Plan de gestion des actifs 2024**
 - 8.5 **Rapport #REP-ENV-02-2025 Entente avec GLF Environmental Inc.**
- 9. **Rapports d'un enquêteur ou de l'Ombudsman**
- 10. **Avis de motion**
- 11. **Résolutions**

11.1 Adoption des items énumérés sous #8. Rapports des départements et des comités du Conseil

Résolution: RES-CM-28-2025

Proposé par: Danik Forgues

Appuyé par Alain Mainville

Qu'il soit résolu que le Conseil approuve toutes les recommandations énumérées à l'ordre du jour sous l'item # 8. Rapports des départements et des comités du Conseil, tels que présentés.

Adoptée

11.2 Tim Stewart, Motion demandant le Renouvellement du Règlement No. 4-2024 – Règlement de Contrôle Interim pour les Installations d'Énergie Renouvelable à Grande Échelle

Motion proposée:

Suivant l'avis de motion présentée à la réunion de Conseil ordinaire du 10 février 2025

Proposé par : Le conseiller Stewart

Appuyé par : Le conseiller Mainville

ATTENDU QUE l'article 38(1) de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, tel que modifiée, permet au Conseil d'une municipalité d'adopter un Règlement de Contrôle Interim lorsque le Conseil a ordonné qu'une révision ou une étude soit entreprise concernant les politiques et régulations d'aménagement du territoire au sein de la municipalité ou dans des zones définies de celle-ci;

ET ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de La Nation a précédemment adopté le Règlement No. 4-2024 interdisant l'établissement de nouvelles installations d'énergie renouvelable à grande échelle pour une période de douze (12) mois afin de permettre l'achèvement approprié de recherches et de consultations supplémentaires;

ET ATTENDU QUE l'étude et le processus de consultation en cours concernant les politiques d'aménagement du territoire pour les installations d'énergie renouvelable à grande échelle n'ont pas encore été complétés;

ET ATTENDU QU'IL EST jugé nécessaire et approprié de prolonger le Règlement de Contrôle Interim afin de permettre la poursuite de l'examen et de l'analyse de ces questions pour assurer une régulation et une localisation adéquates de ces installations au sein de la municipalité de La Nation;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE :

Le Conseil de la municipalité de La Nation ordonne que le Règlement No. 4-2024 soit renouvelé pour une période supplémentaire de douze (12) mois, poursuivant ainsi l'interdiction de l'établissement de nouvelles installations d'énergie renouvelable à grande échelle, y compris les installations de stockage de batteries et les projets de fermes solaires, au sein de la municipalité;

L'interdiction restera en vigueur pendant toute la période de prolongation, à moins qu'elle ne soit abrogée ou remplacée par un règlement ultérieur; La municipalité poursuivra sa révision et ses consultations sur les politiques d'aménagement du territoire liées aux projets d'énergie renouvelable et fera rapport au Conseil avec des recommandations avant l'expiration de la période de contrôle intérimaire prolongée.

Résolution: RES-CM-29-2025

Proposé par: Tim Stewart

Appuyé par Alain Mainville

ATTENDU QUE l'article 38(1) de la Loi sur l'aménagement du territoire, L.R.O. 1990, tel que modifiée, permet au Conseil d'une municipalité d'adopter un Règlement de Contrôle Interim lorsque le Conseil a ordonné qu'une révision ou une étude soit entreprise concernant les politiques et réglementations d'aménagement du territoire au sein de la municipalité ou dans des zones définies de celle-ci;

ET ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de La Nation a précédemment adopté le Règlement No. 4-2024 interdisant l'établissement de nouvelles installations d'énergie renouvelable à grande échelle pour une période de douze (12) mois afin de permettre l'achèvement approprié de recherches et de consultations supplémentaires;

ET ATTENDU QUE l'étude et le processus de consultation en cours concernant les politiques d'aménagement du territoire pour les installations d'énergie renouvelable à grande échelle n'ont pas encore été complétés;

ET ATTENDU QU'IL EST jugé nécessaire et approprié de prolonger le Règlement de Contrôle Interim afin de permettre la poursuite de l'examen et de l'analyse de ces questions pour assurer une régulation et une localisation adéquates de ces installations au sein de la municipalité de La Nation;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE :

Le Conseil de la municipalité de La Nation ordonne que le Règlement No. 4-2024 soit renouvelé pour une période supplémentaire de douze (12) mois, poursuivant ainsi l'interdiction de l'établissement de nouvelles installations d'énergie renouvelable à grande échelle, y compris les installations de stockage de batteries et les projets de fermes solaires, au

sein de la municipalité;
 L'interdiction restera en vigueur pendant toute la période de prolongation, à moins qu'elle ne soit abrogée ou remplacée par un règlement ultérieur;
 La municipalité poursuivra sa révision et ses consultations sur les politiques d'aménagement du territoire liées aux projets d'énergie renouvelable et fera rapport au Conseil avec des recommandations avant l'expiration de la période de contrôle intérimaire prolongée.

Adoptée

11.3 Demande de don, Bac à don

Item tablé. Remis à une réunion subséquente.

11.4 Demande de don, Le Groupe de Services Communautaires Kawabunga

Item tablé. Remis à une réunion subséquente.

11.5 Demande de don, Union Culturelle des Franco-Ontariennes de St-Isidore

Activités pour l'année.

Résolution: RES-CM-30-2025

Proposé par: Tim Stewart

Appuyé par Alain Mainville

Qu'il soit résolu que le Conseil approuve de remettre un don total de 500,00 \$ à l'Union Culturelle des Franco-Ontariennes de St-Isidore pour ses activités de 2025, 250,00 \$ à être prélevé du compte de don du quartier 1 et 250,00\$ à être prélevé du compte de don du quartier 2.

Adoptée

12. Règlements

Résolution: RES-CM-31-2025

Proposé par: Danik Forgues

Appuyé par Raymond Lalande

Qu'il soit résolu que les règlements ci-dessous, tels que présenté à l'ordre du jour du 24 février 2025, soient adoptés en première, deuxième et troisième lectures:

Règlement #5-2025 règlement sur l'eau potable et abrogation du règlement #53-2021

Règlement #5-2025 règlement sur les égouts et abrogation du règlement #107-2012

Règlement #8-2025 règlement établissant des dispositions de contrôle intérimaire pour interdire l'implantation de nouvelles installations d'énergie renouvelable à grande échelle

Règlement #10-2025 pour nommer Julie Langlois-Caisse comme Greffière adjointe

Règlement #12-2025 Contrôle de partie de lot, Croissant Hazel

Règlement #13-2025 Contrôle de partie de lot, 67 rue Andrew à Limoges

Règlement #14-2025 pour nommer des membres au Conseil d'administration de la Bibliothèque de La Nation

Adoptée

- 12.1 Règlement #5-2025 Règlement sur l'eau et abrogation du règlement #53-2021**
- 12.2 Règlement #6-2025 Règlement sur les égouts et abrogation du règlement #107-2012**
- 12.3 Règlement #8-2025 établissant des dispositions de contrôle intérimaire pour interdire l'implantation de nouvelles installations d'énergie renouvelable à grande échelle**
- 12.4 Règlement #10-2025 pour nommer Julie Langlois-Caisse comme Greffière adjointe**
- 12.5 Règlement #12-2025, Contrôle de partie de lot, Croissant Hazel**
- 12.6 Règlement #13-2025 Contrôle de partie de lot, 67 rue Andrew, Limoges**
- 12.7 Règlement #14-2025 Pour nommer des membres au Conseil d'administration de la Bibliothèque de La Nation**
- 13. Rapports concernant des nouveaux dossiers**
- 14. Autres dossiers présentés par les membres du Conseil**
 - 14.1 Conseiller Raymond Lalande, Discussion au sujet des services de recyclage**
- 15. Consultations publiques et audiences**
- 16. Annonces**
 - mardi 25 février, 2025, 19h00, réunion pour discuter de l'avenir des centres communautaires au Centre Communautaire Caledonia à St-Bernardin
 - vendredi 28 février 2025, Bingo de l'Association des pompiers de Limoges, Salle communautaire, école St-Viateur

- samedi 22 mars 2025, compétition de casse-tête, École St-Viateur, Limoges.
Inscriptoin requise.

- Nous avons maintenant un Conseil d'administration pour la bibliothèques, les prochaines étapes seront annoncées prochainement.

17. Discussions stratégiques

18. Huis clos

19. Règlement pour confirmer les procédures du Conseil

Résolution: RES-CM-32-2025

Proposé par: Daniel Boisvenue

Appuyé par Alain Mainville

Qu'il soit résolu que le règlement no 15-2025, pour confirmer les procédures du Conseil à sa réunion ordinaire du 24 février 2025, soit lu et adopté en 1re, 2e et 3e lecture.

Adoptée

20. Avis de réunion publique

- Réunion de Conseil ordinaire, 10 mars 2025 (à confirmer)

- Réunion de Conseil ordinaire, 24 mars 2025

21. Ajournement

La réunion a été ajournée à 18h45.